

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/20 18

Publication : 27/12/2018

Le Maire

**DÉLIBÉRATION**
N° 44/2018-DECEMBRE**OBJET :****Tarifs 2019**
CimetièreDate de Convocation :
13 décembre 2018Secrétaire de séance :
Marie MaintenantAssistait également à la réunion :
Isabelle Paysan.Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le 28 décembre 2018 et de sa publication le 27 décembre 2018
Le Maire,

acte pouvant faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Nbre de voix délibérantes : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil dix huit le dix huit décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Christophe Barral, maire.

Etaient présents :

- Mesdames : Arlette Guille-Bounmy, Bernadette Coudray, Mireille Guyon, Marie Maintenant, Françoise Rousseau,
- Messieurs : Christophe Barral, Xavier Doteau, Fabien Martin, Cédric Vallée, Christian Villedieu.

Etaient représentés :

- Jean-Luc Chevalier par Bernadette Coudray
- Marie-Pierre Pichodo par Françoise Rousseau
- Pascal Rigot à Fabien Martin
- Odile Bouquet à Xavier Doteau
- Joannick Angoulevant par Christian Villedieu

Les conseillers décident de ne pas augmenter les tarifs et il est rappelé qu'un tiers de la somme perçue par la commune est reversé au Centre Communal d'Actions Sociale:

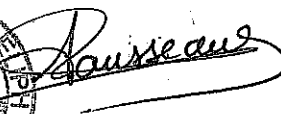
à c/ du 1 ^{er} janvier 2018	Cimetière
50 ans - adulte	420 €
50 ans – enfant	237 €
30 ans	225 €
Location caveau provisoire	Gratuit (1 mois maximum)
	Jardin du souvenir
Case columbarium – 15 ans	300 € €
Case columbarium – 30 ans	600 € €
Aire de dispersion	Gratuit

Les familles peuvent acheter, auprès des pompes funèbres de leur choix, des plaques dont la dimension est réglementée à 8 x 12cm.

Le conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou aux adjoints pour mettre en application ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire


Christophe Barral

